

Saint-Denis, le 30/01/2026

V/Réf. : CH/26 000 193

Madame MIRANVILLE Vanessa
Maire de la Commune de La Possession

N/Réf. : DPE/OED/KB/VHS-amv CD 26000193

B.P. 92 rue Waldeck-Rochet
97419 La Possession

Contact : Vanessa HAW-SHING
Responsable de service Pôle Observatoire Etudes Data
Tél. : 0262 94 21 26
Email : vanessa.haw-shing@reunion.cci.fr

Objet : Avis sur le projet de révision allégée n°3 du PLU de La Possession – Evolution d'un zonage A de la ZAC Cœur de Ville

Madame la Maire,

Par courrier réceptionné le 21 janvier 2026, vous avez sollicité l'avis de la CCI de La Réunion, en tant que Personne Publique Associée, sur le projet de révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune, et nous vous en remercions.

Après consultation du dossier, les modifications apportées ont pour objectif de rendre conforme le PLU suite au jugement du tribunal administratif de La Réunion, en date du 12 juillet 2022. La révision allégée vise à déclasser la parcelle BR 202, actuellement classée en zonage agricole (A), située au sud de la ZAC Cœur de Ville. Le projet prévoit les évolutions de zonage suivants :

- 3 884 m² de zone A sont classés en zone AUAv correspondant aux espaces réservés à l'urbanisation future de l'opération d'aménagement « Cœur de Ville » (réalisation d'un collège et de logements) ;
- 7 291 m² de zone A vers N, pour tenir compte du risque élevé au PPRn (Plan de prévention des Risques naturels) de la parcelle BR 202.

Les modifications envisagées au PLU n'entraînent pas d'impact significatif sur l'économie du territoire et n'appellent, à ce stade, aucune observation complémentaire de notre part. La CCI Réunion ne formule donc aucune objection à cette évolution de votre document d'urbanisme et **émet un avis favorable** au projet de révision allégée n°3 de votre PLU.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir le dossier approuvé sous format numérique.

A noter, le présent courrier intervient en amont de la tenue de l'examen conjoint des PPA, programmé le mercredi 18 février 2026, et nous vous informons que la CCI Réunion y participera également.

Je vous prie de croire, **Madame la Maire**, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président

Pierrick ROBERT